Image not found or type unknown

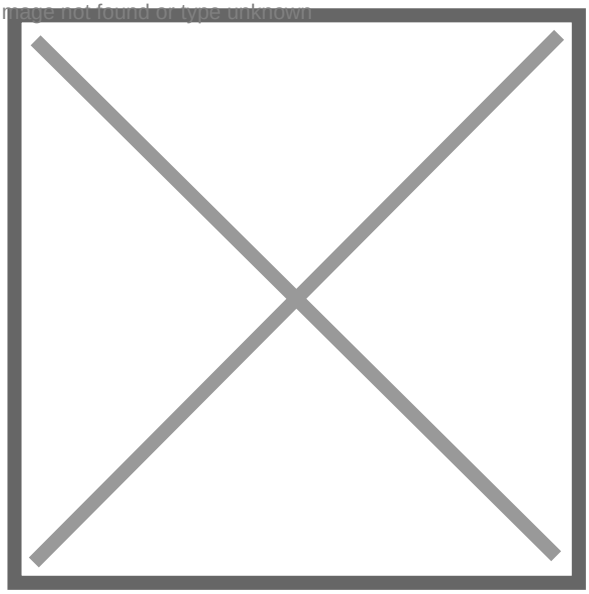

Coupure edf sans relance ni préavis

Par **nescafe6274**, le **18/06/2009** à **15:42**

Bonjour,
Il y a 3 mois, la veille de mon aménagement j'ai appelé EDF afin de prendre la suite du contrat qu'avaient mes prédécésseurs. EDF me répond que je dois attendre que les anciens occupants résilient leur contrat pour que je puisse à mon tour ouvrir mon propre contrat. Ils prennent quand meme mes coordonnées, noms, n° de tél, adresse. Lorsque les anciens occupants résilient leur contrat, edf leur dit que ce n'est pas nécéssaire que je les recontacte puisqu'ils ont mes coordonnées et que je recevrai donc la proposition de contrat prochainement. Les mois passent, j'oublie le contrat qui n'arrive au final jamais. Et du jour au lendemaint, coupure EDF sans préavis ni relance, ni aucun signe de leur part. Ils affirment dans un premier temps n'avoir aucune trace de mon premier appel et de ce fait, ne pas avoir pu nous contacter pour nous prévenir; puis, une autre personne d'edf me dit qu'il ont une trace mais sans demande effective de contrat.
Selon eux, je suis en tort; edf avait apparemment tout à fait le droit de me couper l'électricité sans prévenir. Ils s'appuient sur les "mentions légales" et "conditions générales de vente": ils ne sont pas tenus de me prévenir avant de couper. Est-ce vrai? quel recours puis-je avoir? aujourd'hui, ils m'annoncent un délai de 5 jours pour rétablir l'électricité, sauf possibilité éventuelle mais non garantie d'une intervention "expresse" que je me verrais, au passage, facturer 25€. (plus tous mes appels facturés vers leur numéro à tarification spéciale..., rajouté à toutes les conséquences financières de la coupure...)
Merci par avance pour votre aide,
Magaly

Par **gloran**, le **19/06/2009** à **00:59**

Bonjour,

Si vous n'avez pas envoyé des écrits en recommandé avec accusé de réception, il va vous être difficile de prouver quoi que ce soit. Un appel téléphonique, c'est du vent. Les relations avec les fournisseurs, quand il y a des litiges en cours ou qu'on sent arriver, se font toujours par recommandé AR : on écrit d'abord pour prendre date (surtout avec des histoires de date de résiliation, ou date de notification d'un désordre), et on discute après, éventuellement.

Prenez plutôt acte que l'ancienne situation, bancale, semble désormais purgée, et qu'il va vous être possible de repartir sur des bases saines avec EDF. 25 euros, c'est peu comparé à ce que vous allez payer en recommandés pour tenter, sans succès probablement, d'avoir gain de cause : il faut savoir choisir ses combats.

Rentrez donc dans la procédure d'ouverture de contrat (ou autre), mais tracez tout par recommandé AR.

Cordialement

Par **nescafe6274**, le **19/06/2009** à **09:42**

Bonjour,
Merci pour votre réponse rapide et pour votre expérience.
Je prends note de vos sages recommandations.
Merci encore,
Magaly

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés